

**Année universitaire 2017-2018**

**Master MEEF**

**Mention 2<sup>nd</sup> degré - parcours FSTG - 2<sup>ème</sup> année**

**La définition de l'entreprise dans les manuels de  
sciences économiques et sociales de seconde :  
actualisation de l'analyse d'Alain Beitone et  
d'Estelle Hemdane menée en 2005  
réflexion sur les enjeux en termes de transposition  
didactique**

**Mots Clefs** : définition – entreprise – seconde – transposition didactique

**Présenté par : Guillaume PLOTON**

**Encadré par : Philippe WATRELOT**

## **SOMMAIRE**

### **Introduction**

#### **1. Actualisation de l'analyse d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane portant sur la définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales de la classe de seconde**

- 1.1. L'évolution de la définition de l'entreprise chez les économistes depuis la publication de l'article en 2005
- 1.2. L'évolution des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde depuis la publication de l'article en 2005
- 1.3. Analyse de la définition de l'entreprise dans les dernières éditions des manuels de sciences économiques et sociales de seconde
- 1.4. Synthèse des évolutions de la définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales de seconde depuis 2005

#### **2. Les conséquences d'une définition incorrecte de l'entreprise en termes de transposition didactique**

- 2.1. Définir l'entreprise en faisant une référence directe au profit empêche de saisir la diversité des entreprises
- 2.2. Retour sur notre expérience de l'enseignement de l'entreprise en classe de seconde
- 2.3. L'absence de prise en compte des objectifs non monétaires des entreprises privées à but lucratif

### **Conclusion**

### **Bibliographie**

### **Annexes**

## INTRODUCTION

En 2005, Alain Beitone et Estelle Hemdane publient un article intitulé « La définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales en classe de seconde » dans la revue *Skholé* (hors-série 1, 29-39). Après analyse de sept manuels de sciences économiques et sociales de seconde, les auteurs constatent que cinq d'entre eux donnent une définition erronée de l'entreprise. En effet, ces cinq manuels donnent une définition de l'entreprise faisant directement référence au profit, alors que la définition "légitime" de l'entreprise ne fait pas référence au profit.

Depuis la publication de l'article en 2005, la définition de l'entreprise a fait l'objet d'une actualisation de la part de l'INSEE. Si cette évolution intervenue en 2008 est relativement technique, elle s'est accompagnée de discussions, notamment dans le cadre de la parution de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Par ailleurs, les nouveaux programmes de sciences économiques et sociales entrés en vigueur en 2010 ont modifié le thème de l'entreprise en seconde. Les indications complémentaires ont cessé de faire référence au profit pour distinguer les entreprises des autres organisations productives.

Compte tenu de ces deux évolutions, il nous semble intéressant d'actualiser l'analyse d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane pour voir si les erreurs portant sur la définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales ont été corrigées.

Dans la première partie de notre mémoire, nous analyserons donc les définitions de l'entreprise dans les dernières éditions disponibles des sept manuels qui avaient été étudiés par Alain Beitone et Estelle Hemdane.

Compte tenu du résultat de cette analyse, il nous a semblé indispensable de nous interroger sur les conséquences d'une définition incorrecte de l'entreprise en termes de transposition didactique. En effet, comme le soulignent Alain Beitone et Estelle Hemdane dans leur article de 2005, une définition de l'entreprise faisant directement référence au profit empêche de faire correctement la distinction entre les différentes organisations productives. Elle ne permet pas en particulier de prendre en compte les entreprises de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, fondations), qui sont des entreprises à part entière mais qui ne sont pas motivées par la recherche du profit.

Dans la seconde partie de notre mémoire, nous mènerons donc cette réflexion sur les conséquences didactiques d'une définition incorrecte de l'entreprise, à l'aide notamment de notre année d'expérience de l'enseignement de l'entreprise en classe de seconde.

## 1 Actualisation de l'analyse d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane portant sur la définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales de la classe de seconde

Avant d'analyser les dernières éditions des manuels de sciences économiques et sociales de seconde, il nous paraît tout d'abord opportun de nous demander si la définition de l'entreprise n'a pas elle-même évolué depuis 2005 (1.1). Ensuite, nous nous intéresserons aux évolutions intervenues dans les programmes de sciences économiques et sociales de seconde portant sur l'entreprise depuis 2005 (1.2). A la lecture de ces éléments qui ont pu modifier le contexte de l'analyse menée par Alain Beitone et Estelle Hemdane, nous analyserons la définition de l'entreprise donnée dans les dernières versions des manuels de sciences économiques et sociales de la classe de seconde (1.3). Enfin, la dernière sous-partie fera le bilan des évolutions constatées depuis 2005 (1.4).

### 1.1 L'évolution de la définition de l'entreprise chez les économistes depuis la publication de l'article en 2005

Même s'il est peu probable que la définition "légitime" de l'entreprise ait fondamentalement changé depuis la publication de l'article d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane, il nous paraît nécessaire de nous en assurer.

Dans leur article, Alain Beitone et Estelle Hemdane retiennent la définition suivante de l'entreprise : « L'entreprise est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de production (travail et capital) pour produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché » (Beitone, Cazorla, Dollo & Draï, 2001, p. 169). Alain Beitone et Estelle Hemdane précisent que cette définition est largement inspirée de celle de l'INSEE : Les entreprises « comprennent, par définition, toutes les entités de droit privé, quels que soient leur statut juridique (sociétés de capitaux, coopératives, entreprises individuelles...) ou leur régime fiscal.

L'entreprise est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de production (travail et capital) pour produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché

Ces entités sont toujours considérées comme relevant de la sphère marchande. » (I.N.S.E.E, 1999, page 12).

Cette définition a-t-elle fait l'objet d'une actualisation, d'une mise à jour ou même d'un ajustement depuis 2005 ?

L'INSEE en 2008 a effectivement procédé à une modification de sa définition de l'entreprise, dans le cadre d'une harmonisation européenne. L'entreprise est à présent définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes ». Cette nouvelle définition vise à mieux prendre en compte la notion de groupes d'entreprises, qui sont à présent appréhendés comme une seule entreprise.

Si cette nouvelle définition ne fait aucunement référence au profit, elle ne fait plus référence au caractère marchand de la production de l'entreprise.

Les manuels d'économie récents continuent néanmoins à conserver dans leur définition générique de l'entreprise la référence au caractère marchand de la production :

- Dans l'*Aide-mémoire d'économie* (Beitone A., Buisson-Fenet E. & Dollo C., 2012, page 238), une entreprise « est une organisation productive, autonome, qui combine des facteurs de production de biens et de services destinés à être vendus sur le marché ».
- Dans le *Précis d'économie* (Combe E., 2017, page 24), l'entreprise est définie comme « une unité de production qui acquiert sur le marché des facteurs de production qu'elle combine en vue de produire un bien ou d'offrir un service, destiné à satisfaire une demande solvable exprimée sur un marché ».

La définition de l'entreprise a donc fait l'objet d'une mise à jour de la part de l'INSEE. Cette définition actualisée pour des raisons d'harmonisation européenne n'a pas été reprise dans les manuels de référence. Et quoiqu'il en soit, cette définition actualisée par l'INSEE ne fait absolument pas référence au profit.

Si la définition de l'entreprise a évolué depuis 2005, elle ne prend pas du tout en compte la notion de profit. Le travail d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane sur la définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales de seconde garde donc toute sa pertinence et son actualité. Comme l'indiquaient Alain Beitone et Estelle Hemdane en 2005, la référence au profit reste « absente des définitions auxquelles on peut légitimement se référer » (Beitone & Hemdane, 2005, page 31).

## **1.2 L'évolution des programmes de sciences économiques et sociale de la classe de seconde depuis la publication de l'article en 2005**

Lorsqu'Alain Beitone et Estelle Hemdane ont publié leur article en 2005, les programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde en vigueur sont ceux qui ont été publiés au Bulletin Officiel du 5 août 1999. Ces programmes ont été appliqués à compter de l'année scolaire 2000 – 2001.

Nous devons à ce stade nous interroger sur les évolutions des programmes depuis 2005. Nous allons voir tout d'abord ce que stipulaient à l'époque ces programmes sur le thème de l'entreprise. Nous verrons ensuite en quoi les programmes de 2010 diffèrent des anciens programmes sur ce thème.

Les programmes de 1999 comportaient cinq thèmes :

- « 1. Introduction : La démarche des sciences économiques et sociales »
- « 2. La famille : une institution en évolution »
- « 3. L'emploi : une question de société »
- « 4. La production : un espace de relations économiques et sociales »
- « 5. La consommation : une activité économique, sociale et culturelle »

L'entreprise est logiquement traitée dans le thème de la production. Ce thème est lui-même divisé en trois sous-thèmes :

- « 4.1. La diversité des organisations et leurs objectifs »
- « 4.2. La production dans l'entreprise »
- « 4.3. L'organisation du travail et les relations sociales dans les unités de production »

Le travail d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane sur la définition de l'entreprise concerne le point 4.1 des programmes de 1999. Les indications complémentaires apportent les précisions suivantes sur le point 4.1 : « Il s'agira de définir la production en tant qu'activité socialement organisée et de distinguer production et non-production (par exemple la production domestique n'est pas reconnue par la comptabilité nationale). À cette occasion, le lien pourra être fait avec la distinction actif / inactif. On montrera à partir d'exemples que, si le profit est l'objectif essentiel de l'activité des entreprises, administrations et associations ne fonctionnent pas selon la même logique. On mentionnera l'existence d'entreprises de tailles diverses, d'entreprises individuelles et de sociétés » (Bulletin officiel, 2000). Trois notions sont associées à ce sous-thème : entreprise, administration et association.

Nous notons ici avec intérêt que les programmes eux-mêmes, dans les indications complémentaires, associent entreprise et recherche de profit : « le profit est l'objectif essentiel de l'activité des entreprises » (Bulletin officiel, 2000).

Nous allons à présent nous intéresser aux évolutions apportées par les nouveaux programmes sur le thème de l'entreprise.

Les rédacteurs des programmes de 2010 ont pris le parti de simplifier le thème de la production. Maintenant intitulé « Entreprises et Production », ce thème se limite à deux questions, ou sous-thème :

- « Qui produit des richesses ? », dont les indications complémentaires se rapprochent de celles du « 4.1. La diversité des organisations et leurs objectifs » des anciens programmes.
- « Comment produire et combien produire ? » dont les indications complémentaires se rapprochent de celles du « 4.2. La production dans l'entreprise » des anciens programmes.

La partie relative à l'organisation du travail et aux relations sociales dans l'entreprise (4.3 des anciens programmes) n'a pas été maintenue dans les nouveaux programmes.

Les indications complémentaires de la question « Qui produit des richesses ? » des programmes 2010 sont les suivantes : « En prenant appui sur quelques exemples significatifs, on sensibilisera les élèves à la diversité des entreprises selon la taille, la nature de leur production, leur mode



d'organisation. On précisera en quoi le rôle économique spécifique des entreprises les distingue d'autres organisations productives (administrations, associations) » (Bulletin officiel, 2010). Trois notions sont associées à cette question : Entreprise, production marchande et non marchande, valeur ajoutée.

Nous pouvons considérer que les principales différences entre les deux versions du programme sont les suivantes :

- Les éléments relatifs à la nature de la production, présents dans les programmes de 2000, n'ont pas été maintenus dans les programmes de 2010.
- La « valeur ajoutée » a été maintenue dans les programmes, mais a changé de sous-partie. Elle doit maintenant être traitée dans la première sous-partie, à savoir « Qui produit des richesses ? ». Elle était auparavant intégrée dans la deuxième sous-partie, qui traitait des facteurs de production, de la combinaison productive et de la productivité.
- Les notions de « productions marchandes » et « productions non marchandes » font leur apparition dans les programmes de 2010.
- Le profit, cité dans les indications complémentaires des anciens programmes (« le profit est l'objectif essentiel de l'activité des entreprises » (Bulletin officiel, 2000)) disparaît totalement des indications complémentaires des programmes de 2010. Il n'est pas non plus repris dans les notions à découvrir des nouveaux programmes.

Pour le premier sous-thème, auquel se rapporte l'objet de notre étude, nous constatons que les nouveaux programmes maintiennent les éléments suivants :

- La distinction entre les entreprises et les autres organisations productives (associations et administrations publiques),
- La diversité des entreprises.

Concernant la distinction entre les entreprises et les autres organisations productives, il nous faut néanmoins constater une évolution significative. Dans les programmes de 2000, les indications complémentaires précisait que le profit constituait le critère permettant de distinguer les entreprises des associations et administrations publiques (« On montrera (...) que, si le profit est l'objectif essentiel de l'activité des entreprises, administrations et associations ne

fonctionnent pas selon la même logique »). En revanche, dans les programmes de 2010, le critère de distinction entre les entreprises et les autres organisations productives a évolué : « On précisera en quoi le rôle économique spécifique des entreprises les distingue d'autres organisations productives (administrations, associations) ». Le critère différenciant est à présent le « rôle économique ». Nous pouvons raisonnablement penser que ce « rôle économique » fait référence à la production marchande, nouvelle notion associée à ce thème dans les programmes de 2010.

Les nouveaux programmes inciteraient donc à ne plus différencier les entreprises des autres organisations productives en fonction de la recherche du profit, mais en fonction du caractère marchand ou non marchand de leur production.

Il semblerait que les concepteurs des programmes n'aient plus voulu associer mécaniquement entreprise et recherche de profit. Nous pouvons aller jusqu'à supposer qu'ils aient adopté une définition de l'entreprise proche de celle recommandée par Alain Beitone et Estelle Hemdane dans leur article de 2005.

Compte tenu de l'évolution des programmes sur ce lien entre entreprise et recherche de profit, Il est d'autant plus intéressant de se demander si les manuels récents intégrant les nouveaux programmes ont fait évoluer leur définition de l'entreprise.

Nous pouvons donc insister à ce stade sur deux évolutions depuis la publication de l'article d'Alain Beitone de d'Estelle Hemdane.

- D'une part, la définition de l'entreprise a fait l'objet d'une actualisation de la part de l'INSEE. Certes, cette évolution intervenue en 2008 est relativement technique, et la nouvelle définition de l'entreprise n'a été que peu reprise dans les manuels d'économie. Néanmoins, elle s'est accompagnée de discussions notamment dans le cadre de la parution de la Loi de Modernisation de l'Economie de 2008.
- D'autre part, les nouveaux programmes de sciences économiques et sociales ont modifié le thème de l'entreprise. Les indications complémentaires ont cessé de faire référence au profit pour distinguer les entreprises des autres organisations productives. Ces indications font à présent référence au « rôle économique spécifique des entreprises », à savoir celui de fournir une production marchande.

Compte tenu de ces deux éléments, il nous paraîtrait logique que les rédacteurs des manuels récents aient corrigé les erreurs portant sur la définition de l'entreprise relevées par Alain Beitone et Estelle Hemdane en 2005. C'est ce que nous allons vérifier dans la section suivante.

### **1.3 Analyse de la définition de l'entreprise dans les dernières éditions des manuels de sciences économiques et sociales de seconde**

Dans cette troisième sous-partie, nous allons analyser la définition de l'entreprise dans les éditions les plus récentes des sept manuels qui avaient été étudiés par Alain Beitone et Estelle Hemdane en 2005. Nous allons suivre la démarche des deux auteurs : ainsi, nous allons nous intéresser aux définitions données dans les lexiques de manuels, et nous verrons aussi comment ces définitions sont reprises dans les synthèses de fin de chapitre et dans les documents proposés aux élèves.

#### Le Manuel Belin

Le manuel Belin de sciences économiques et sociales, édité en 2014, définit l'entreprise dans son lexique comme « une organisation dont l'activité consiste à produire des biens ou des services pour les vendre sur un marché (production marchande) afin de réaliser un profit » (Fraise - D'Olimpio, 2014, page 177). Les auteurs du manuel font donc directement référence au profit dans la définition de l'entreprise.

Cette même définition est reprise à l'identique dans la synthèse du chapitre « Qui produit des richesses ? ».

Un document proposé dans la première partie (« l'entreprise et les autres unités de production ») amène à souligner la recherche du profit par l'entreprise. Il s'agit de l'étude de deux organisations, une entreprise et une association, proposant des cours de sport. La réponse aux questions du document pousse les élèves à repérer l'objectif de profit directement associé aux entreprises.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont parfois définies comme des entreprises (document 4 page 45), ou parfois considérées comme d' « autres organisations », à l'origine de

la production de biens et services (synthèse du chapitre). Il n'est alors pas précisé s'il s'agit d'entreprises ou si elles fournissent des biens et services marchands ou non marchands.

Le manuel Belin, dans son édition 2014 fait donc directement référence au profit dans sa définition. Le reste du manuel est cohérent avec cette définition, que ce soit dans les documents utilisés ou la synthèse proposée en fin de chapitre.

Ce constat est conforme à celui qui a été fait en 2005 par Alain Beitone et Estelle Hemdane, qui avaient alors analysé l'édition 2004 du manuel.

### Le manuel Bordas

Dans le manuel Bordas (édition 2016), la définition donnée dans le lexique est la suivante : « unité économique qui produit des biens et des services destinés à être vendus sur un marché » (Passard & Perl, 2016, page 169).

Si cette définition de l'entreprise est satisfaisante, la synthèse du chapitre « qui produit des richesses ? » peut rapidement porter à confusion. En effet, dans la partie de la synthèse relative aux caractéristiques des entreprises, les auteurs du manuel précisent que les « entreprises privées appartiennent à des agents privés et produisent des biens et des services destinés à être vendus sur un marché dans le but de dégager un profit. Elles sont donc en général à but lucratif » (Passard & Perl, *ibid*, page 48). On retrouve donc dans la synthèse une définition de l'entreprise faisant directement référence au profit, ce qui n'est pas conforme à la définition "légitime" de l'entreprise. Même si une nuance est apportée en précisant que les entreprises sont « en général à but lucratif », l'ambiguïté demeure et pourra aisément perdre les élèves de seconde, notamment lorsqu'il s'agira de distinguer entreprises classiques (à but lucratif, cherchant le profit) et entreprises de l'économie sociale et solidaire (à but non lucratif, ne cherchant pas le profit).

Qu'en est-il dans le corps du manuel et dans les documents utilisés ? Dans la partie 3 traitant des caractéristiques des entreprises, en marge du document 4 (extrait d'un texte de Marc Mousli, « la valeur partagée, un nouveau concept de Michael Porter », dossier web, Alternatives économiques, n°055), les auteurs distinguent deux modes de gouvernance de l'entreprise : d'une part le modèle *shareholder*, cherchant à « maximiser les profits pour

l'actionnaire » et d'autre part le modèle *stakeholder*, cherchant à « défendre les intérêts de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (propriétaires, dirigeants, salariés, etc) ». Ce document et cet apport complémentaire des auteurs semblent chercher à traiter l'ambiguïté relative à la définition de l'entreprise adoptée dans la synthèse. Les entreprises, en général, chercheraient à maximiser le profit (modèle *shareholder*). Sauf à adopter un modèle alternatif (modèle *stakeholder*) dans lequel un équilibre entre les différentes parties prenantes serait recherché. On imagine que les entreprises de l'économie sociale et solidaire trouveraient leur place au sein de ce modèle *stakeholder*.

Enfin, l'exercice 2 proposé à la fin du chapitre, intitulé « relier les termes suivants à leur définition », invite les élèves à relier « entreprises privées » à la définition « organisations dont l'objectif principal est la réalisation d'un profit » (Passard & Perl, 2016, page 50).

En résumé, concernant le manuel Bordas, nous relevons des incohérences entre :

- d'une part la définition de l'entreprise donnée dans le lexique qui est correcte, et
- d'autre part la définition proposée aux élèves dans les exercices d'application, celle présentée dans la synthèse et celle qui peut être interprétée à partir de certains documents qui sont erronées.

Depuis l'étude menée par Alain Beitone et Estelle Hemdane en 2005, la définition de l'entreprise a été corrigée dans le lexique du manuel Bordas, en supprimant la référence au profit. Cependant, cette définition corrigée n'a pas été mise à profit dans le reste du manuel.

### Le manuel Bréal

Le manuel Bréal, dans sa dernière édition datant de 2010, donne une définition satisfaisante de l'entreprise dans son lexique : « organisation produisant des biens et des services marchand » (Montoussé, 2010, page 138).

Nous trouvons néanmoins diverses incohérences dans le corps du manuel. Dans la synthèse de la partie 2 (« que faut-il retenir ? ») portant sur la diversité des organisations productives, les auteurs du manuel précisent que « la plupart des organisations productives sont des entreprises privées qui fournissent des biens et des services marchands et dont l'objectif principal est la recherche du profit » (Montoussé, *ibid*, page 45). Le profit fait donc son retour

dans la définition de l'entreprise. Les mutuelles et coopératives sont qualifiées dans cette même synthèse « d'organisations productives privées à but non lucratif qui reposent sur des objectifs de solidarité et d'équité » (Montoussé, *ibid*, page 45). A tort, elles ne sont donc pas considérées comme des entreprises. La synthèse de la partie 3 portant sur les caractéristiques des entreprises privées ajoute de la confusion : « Les entreprises privées ont pour objectif principal la réalisation d'un profit, même si certaines entreprises de l'économie sociale poursuivent des objectifs différents (solidarité et équité) » (Montoussé, *ibid*, page 47). Les structures de l'économie sociale et solidaire redeviennent ici des entreprises à part entières, mais dont l'objectif diffère des entreprises classiques.

Parmi les documents du manuel, un extrait du Dictionnaire économique en ligne (édité par Alternatives économiques en 2010) invite les élèves à différencier les entreprises des autres organisations productives. Le texte du document donne une définition tout à fait satisfaisante de l'entreprise : « L'entreprise n'est pas définie par son but, mais par son activité : seuls les organismes qui vendent quelque chose (et à condition que cette vente constitue une activité habituelle et dominante) sont des entreprises. Cela exclut les administrations (...) [et] bon nombre d'associations » (Montoussé, *ibid*, page 45). Ce document est donc parfaitement cohérent avec la définition de l'entreprise donnée par le lexique. Il est par contre regrettable qu'un autre document intitulé « l'objectif de l'entreprise privée », constitué d'un extrait de *Principes de l'économie* de G. Mankiw (1998) indique que « les économistes considèrent que l'objectif d'une entreprise est de réaliser le meilleur bénéfice possible, et cette hypothèse semble tenir pour la plupart des cas » (Montoussé, 2010, page 47).

En résumé, nous notons diverses incohérences dans le manuel Bréal : une définition conforme dans le lexique, deux synthèses intégrant au contraire des définitions de l'entreprise faisant référence directement au profit, et deux documents présentant au final des définitions différentes de l'entreprise.

Dans leur article de 2005, Alain Beitone et Estelle Hemdane faisaient une analyse plus tranchée encore : seul le lexique proposait une définition conforme de l'entreprise. L'ensemble des documents utilisés incluait une définition fautive de l'entreprise.

### Le manuel Hachette

Le manuel Hachette (édition 2014) ne fait quant à lui pas référence au profit dans sa définition de l'entreprise. Dans son lexique, on retrouve ainsi la définition suivante de l'entreprise : « unité économique et juridique produisant des biens et des services afin de les vendre sur un marché » (Daubin & Lebel, 2014, p. 171).

Dans le corps du manuel, deux incohérences semblent se dégager. Dans la partie 1 traitant de la diversité des entreprises, le document 2 précise les points communs de toutes les entreprises : « une exigence de rentabilité. Couvrir les coûts de production par la vente des produits et dégager un bénéfice ») (Daubin & Lebel, ibid, p. 46). De même, le document 2 de la partie 3 du chapitre (production de cours de soutien par une entreprise, une administration et une association) semble amener les élèves à la conclusion que les entreprises ont pour objectif systématique la recherche du profit.

En résumé, le manuel Hachette, dans son édition 2014, propose une définition correcte de l'entreprise, et ne la définit pas en référence au profit. Les auteurs du manuel faisant le choix de ne pas traiter de l'économie sociale et solidaire, cette définition correcte de l'entreprise n'est que peu mise à profit dans le reste du manuel.

Ce constat est conforme à celui qui a été fait en 2005 par Alain Beitone et Estelle Hemdane dans leur analyse de l'édition 2014 du manuel Hachette.

### Le manuel Hatier

Le manuel Hatier (édition 2017) donne une définition tout à fait correcte de l'entreprise. Dans le lexique, l'entreprise est définie comme « un acteur économique qui produit des biens ou/et des services marchands » (Anselm, 2017, page 172). Cette définition est donc conforme à celle retenue par Alain Beitone et Estelle Hemdane dans leur article publié en 2005.

Dans la synthèse du chapitre, les auteurs du manuel apportent une précision : la production marchande des entreprises est réalisée dans un but lucratif : « elle est vendue à des prix qui permettent de réaliser des profits » (Anselm, ibid, page 66). Si la définition de l'entreprise

n'intègre pas la notion de profit, la recherche du profit est évoquée de manière complémentaire. Cette recherche du profit est néanmoins associée à l'existence d'une entreprise, sans qu'une nuance soit apportée pour préciser s'il s'agit du cas général uniquement.

Cet objectif de profit est par contre largement discuté dans les documents proposés dans ce manuel. Dans la partie 3 traitant de la diversité des entreprises, les auteurs du manuel abordent ce sujet clé en insistant dès le départ sur la diversité des objectifs de l'entreprise. La variété des objectifs de l'entreprise est traitée au même titre que la variété des statuts juridiques, des tailles d'entreprises et des modes d'organisation. La diversité des objectifs des entreprises est abordée en juxtaposant deux documents : un extrait d'un article des Echos présentant la nouvelle stratégie de la compagnie aérienne Air France visant à renouer avec la croissance et les bénéfices, et un reportage vidéo intitulé « Une SCOP c'est quoi ? » édité par le site internet de la Confédération Générale des SCOP. La définition donnée de l'entreprise dans ce manuel, en ne se prononçant pas sur l'objectif de profit de l'entreprise, permet de faire appel à un autre critère : le but lucratif ou non lucratif de ce type d'organisation productive. Ce critère complémentaire permet ici naturellement de faire la distinction entre plusieurs catégories d'entreprises : les entreprises privées classiques (à but lucratif) et les entreprises privées de l'économie sociale et solidaire (à but non lucratif ou à lucrativité limitée et encadrée). L'objectif de profit de l'entreprise se trouve donc remis à la place qu'il doit avoir : cet objectif n'est pas constitutif de la définition même de l'entreprise, il fait partie des critères distinguant les entreprises entre elles, tout comme la taille, le secteur, le statut, le mode d'organisation.

En résumé, le manuel Hatier, dans sa version 2017, ne définit aucunement l'entreprise en référence au profit. Si la synthèse fait preuve d'une légère ambiguïté, les documents utilisés au sein du manuel sont totalement cohérents avec la définition retenue. La recherche du profit n'est qu'un critère distinctif des entreprises permettant de saisir leur diversité.

L'analyse faite par Alain Beitone et Estelle Hemdane en 2005 portait sur l'édition de l'année 2000 du manuel Hatier. Les auteurs relevaient que la définition de l'entreprise était correcte et que le document mis à disposition des élèves pour définir l'entreprise était cohérent avec cette



définition. Par contre, la synthèse du chapitre définissait l'entreprise de manière très explicite en référence au profit.

### Le manuel Magnard

Le manuel Magnard, dans son édition de 2017 propose dans son lexique la définition suivante de l'entreprise : « une organisation produisant des biens et/ou des services marchands et recherchant en général le profit » (Waquet, 2017, p. 172). Les auteurs du manuel font donc référence au profit dans leur définition de l'entreprise. Si les auteurs s'éloignent de la définition légitime de l'entreprise en faisant référence au profit, ils apportent néanmoins une nuance significative, en précisant que la recherche du profit n'est pas systématique pour une entreprise.

Cette nuance se retrouve dans la synthèse du chapitre « Qui produit des richesses ? ». Il est ici précisé que « les entreprises produisent des biens et des services marchands et cherchent pour la plupart à dégager des profits » (Waquet, ibid, p.50).

Cette nuance n'est cependant plus présente dans les exercices d'évaluation proposés à la fin du chapitre. Dans le premier exercice (vrai / faux), la deuxième affirmation sur laquelle doivent se prononcer les élèves est la suivante : « les entreprises ont comme objectif la réalisation d'un profit » (Waquet, ibid, p. 52). Même manque de nuance dans l'exercice 3, un tableau à compléter où les élèves doivent compléter la phrase suivante au sujet des entreprises : « leur objectif est de réaliser des..... » (Waquet, ibid, p. 52).

Dans la partie 2 du chapitre, traitant de la diversité des organisations productives, les auteurs du manuel Magnard s'intéressent au rôle spécifique de l'entreprise. Ils proposent un extrait d'un article de 2016 d'Alternatives Economiques écrit par Marc Chevallier et intitulé *L'entreprise n'est pas qu'une machine à profit*. Si le titre annonce l'intention des auteurs, l'extrait de l'article amène surtout à retenir que « l'objectif de l'entreprise est la maximisation des profits » (Waquet, ibid, p. 42). Les compléments apportés dans le texte ne donnent que peu d'arguments, et ne font pas référence aux entreprises de l'économie sociale et solidaire qui ne partagent pas cet objectif.

En synthèse, le manuel Magnard dans son édition 2017 donne une définition de l'entreprise différente de la définition légitime de l'entreprise, dans la mesure où elle fait référence

directement au profit. Mais cette définition comporte une nuance : la recherche du profit n'est pas systématique pour les entreprises. Si la synthèse est cohérente avec cette approche, le document utilisé pour appréhender les spécificités de l'entreprise ainsi que les exercices d'auto-évaluation le sont bien moins. La recherche de profit semble systématiquement associée à l'entreprise.

Dans leur article de 2005, Alain Beitone et Estelle Hemdane faisaient une analyse équivalente : la définition de l'entreprise était satisfaisante, mais les documents utilisés associaient mécaniquement entreprise et objectif de profit.

### Le manuel Nathan

Dans le manuel Nathan (édition 2016), la définition de l'entreprise est largement centrée sur le profit. La définition donnée dans le lexique est la suivante : « unité de production de biens et services marchands dans le but de créer de la valeur ajoutée et du profit » (Echaudemaison, 2016, page 175).

La synthèse du chapitre est cohérente avec cette définition ; dans la partie 3 de la synthèse, traitant des acteurs de la création de richesses, les auteurs précisent que « les entreprises créent de la richesse dans le but de générer des profits » (Echaudemaison, ibid, page 58).

Il en est de même pour les documents illustrant l'entreprise. Dans le document 2, intitulé « qu'est-ce que l'entreprise ? » extrait du site internet du Medef en 2015, l'objectif profit de l'entreprise est à nouveau mis en avant : « l'objectif de l'entreprise est de satisfaire ses clients et de réaliser un bénéfice ou un profit » (Echaudemaison, ibid, page 50).

La sensibilisation proposée en tout début de chapitre met en scène trois personnages distincts : un chef d'entreprise à Lyon, un juge pour enfant au tribunal de Bobigny et une bénévole retraitée au sein d'une association de quartier à Marseille. Parmi les trois questions posées, la dernière invite le lecteur à se demander si ces trois personnes cherchent toutes à réaliser des bénéfices. Cette sensibilisation permet de distinguer de manière efficace les entreprises, les administrations et les associations. Mais elle associe d'emblée l'entreprise à la recherche du profit.

En résumé, le manuel Nathan fait figurer de manière très explicite la recherche du profit dans la définition de l'entreprise. Les différents éléments du manuel (synthèses, documents, exercices d'application) sont parfaitement cohérents avec cette définition.

Depuis l'étude menée par Alain Beitone et Estelle Hemdane en 2005, la définition de l'entreprise centrée sur l'objectif du profit a donc été maintenue dans ce manuel.

#### **1.4 Synthèse des évolutions de la définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales de seconde depuis 2005**

L'analyse de la définition de l'entreprise dans les éditions les plus récentes des manuels de sciences économiques et sociales de seconde amène à porter les conclusions suivantes :

Le manuel Hatier (édition 2017) offre la plus grande cohérence entre la définition de l'entreprise dans le lexique (qui ne fait pas référence au profit), la synthèse du chapitre et les documents mis à disposition des élèves. Le profit est traité comme un critère permettant de distinguer différentes catégories d'entreprises. Le manuel Hachette (édition 2014) donne lui aussi une définition correcte de l'entreprise, et ne présente pas de contradictions majeures entre le lexique et les documents proposés.

Deux autres manuels donnent une définition satisfaisante de l'entreprise : le manuel Bordas (édition 2016) et le manuel Bréal (édition 2010). On note cependant dans ces deux manuels de nombreuses incohérences dans les synthèses de chapitre et dans les documents utilisés, au sein desquelles la définition de l'entreprise fait finalement référence explicitement au profit.

Enfin, trois manuels donnent une définition erronée de l'entreprise, en faisant référence au profit : le manuel Belin (édition 2014), le manuel Magnard (édition 2017) et le manuel Nathan (édition 2016). Les développements de ces manuels (synthèses, documents, exercices) sont cohérents avec cette définition erronée.

Depuis l'article d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane, nous pouvons donc noter une légère amélioration : seuls deux manuels donnaient une définition satisfaisante de l'entreprise en 2005 (le manuel Hatier dans son édition 2004 et le manuel Hachette dans son édition 2004). Treize ans plus tard, ces deux manuels restent tout à fait satisfaisants dans leur définition de

l'entreprise. Deux autres manuels ont corrigé la définition de l'entreprise dans leur lexique, en supprimant la référence au profit. Mais ils n'ont pas intégré cette correction dans le reste du manuel (synthèse et document), ce qui est particulièrement surprenant. Enfin, trois manuels ont conservé une définition incorrecte de l'entreprise.

Ce bilan peut donc paraître assez décevant. En dépit de la publication des nouveaux programmes (qui ont cessé de faire référence au profit dans les indications complémentaires), en dépit des discussions qui ont entouré la mise au point d'une nouvelle définition de l'entreprise par l'INSEE, trois manuels gardent une définition incorrecte de l'entreprise faisant référence au profit. Et deux autres manuels, s'ils ont corrigé leur lexique, n'ont pour ainsi dire pas intégré cette définition corrigée dans leurs développements, ce dont il résulte diverses incohérences préjudiciables à des élèves de seconde.

Voici ci-dessous un tableau récapitulatif de ces évolutions depuis 2005 :

| Editeurs | Synthèse des travaux d'A. Beitone et d'E. Hemdane – 2005 |   | Actualisation de l'analyse de la définition de l'entreprise – 2018 |   |
|----------|--|---|--|---|
|          | Directeurs de collection                                 | Définition de l'entreprise en référence au profit | Directeurs de collection   | Définition de l'entreprise en référence au profit |
| Belin    | Brémond  | Oui   | Fraisse-D'Olimpio  | Oui   |
| Bordas   | Cohen  | Oui   | Passard / Perl   | Non (mais incohérences)                           |
| Bréal    | Montoussé  | Oui   | Montoussé  | Non (mais incohérences)                           |
| Hachette | Silem / Revol  | Non   | Daubin / Lebel   | Non   |
| Hatier   | Longuet  | Non   | Anselm   | Non   |
| Magnard  | Nivière  | Oui   | Waquet   | Oui   |
| Nathan   | Echaudemaison  | Oui   | Echaudemaison  | Oui   |

Face à ce constat décevant, il nous faut à présent nous interroger, comme l'avaient fait Alain Beitone et Estelle Hemdane dans leur article en 2005, sur les conséquences didactiques d'une définition incorrecte de l'entreprise.

## **2 Les conséquences d'une définition incorrecte de l'entreprise en termes de transposition didactique**

Dans cette seconde partie, nous allons nous intéresser aux conséquences didactiques de cette définition erronée de l'entreprise. Tout d'abord, nous verrons ce qu'Alain Beitone et Estelle Hemdane percevaient comme difficultés suite à cette définition de l'entreprise faisant directement référence au profit (2.1). Ensuite, nous nous attarderons sur notre année d'expérience de l'enseignement de l'entreprise en classe de seconde, pour voir si les écueils annoncés par les auteurs de l'article se vérifient dans notre vécu professionnel (2.2). Enfin, nous verrons que nous ne pouvons que regretter l'absence de prise en compte des objectifs non monétaires des entreprises privées à but lucratif résultant de cette définition incorrecte de l'entreprise (2.3).

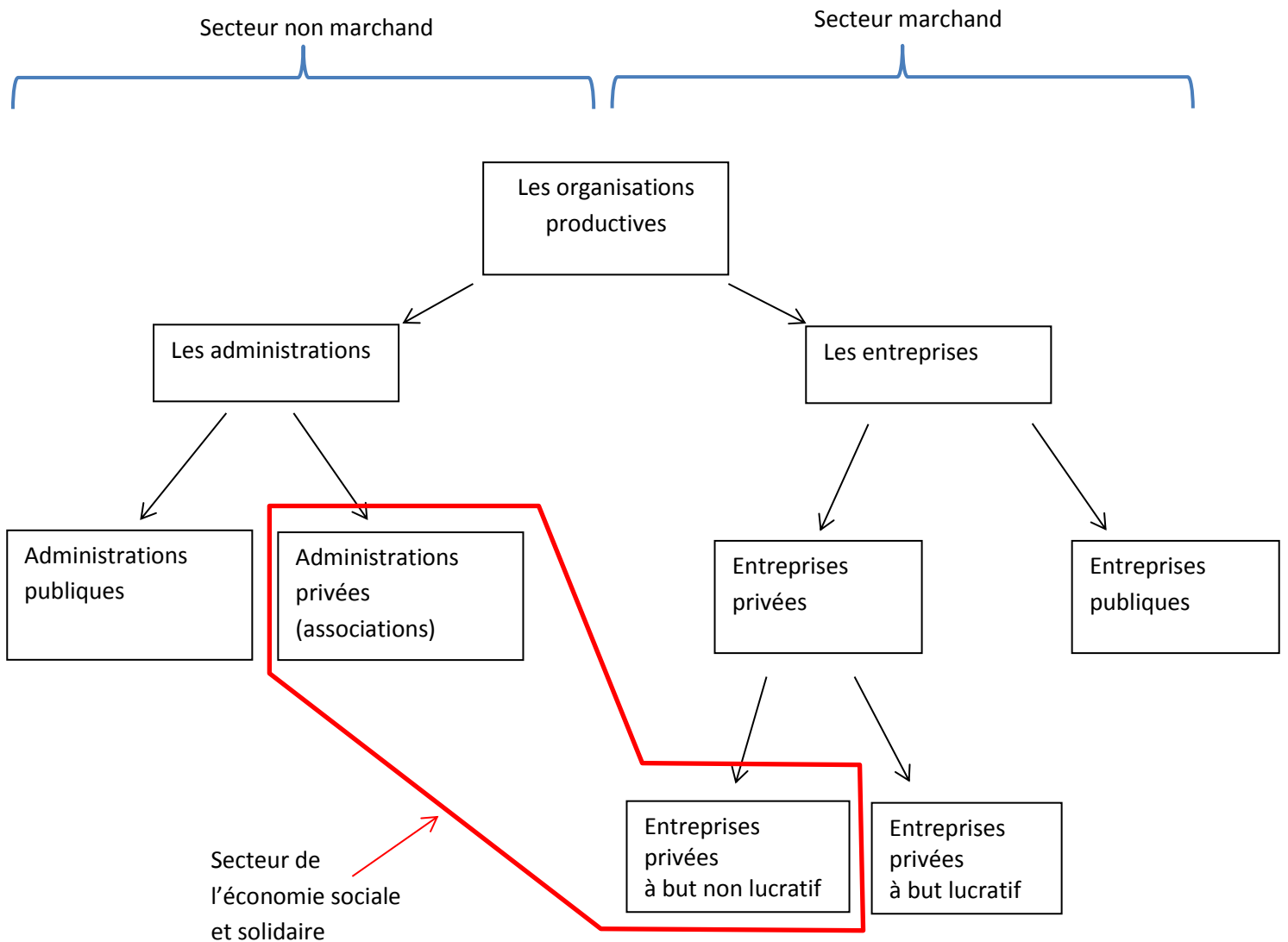
### **2.1 Définir l'entreprise par la seule recherche du profit empêche de saisir la diversité des entreprises**

Dans leur article de 2005, Alain Beitone et Estelle Hemdane expliquent que la question de la typologie des entreprises est centrale dans les programmes et dans les manuels. Définir l'entreprise comme une organisation productive recherchant exclusivement le profit revient à exclure de fait les entreprises de l'économie sociale et solidaire. En effet, les « entreprises de l'économie sociale sont indiscutablement des entreprises, et leurs statuts ne leur permettent pas de rémunérer le capital » (Beitone & Hemdane, 2005, page 33). Plus loin, les auteurs précisent que « les entreprises de l'économie sociale sont donc des entreprises privées (elles sont même très attachées à leur indépendance à l'égard de l'Etat) mais elles ne recherchent pas la maximisation du profit » (ibid, page 34). Il est donc indispensable de ne pas réduire une entreprise à la simple recherche du profit. Sinon, les mutuelles, les coopératives, les fondations, qui toutes sont des entreprises faisant partie de l'économie sociale et solidaire, ne pourraient être considérées comme des entreprises.

Pour Alain Beitone et Estelle Hemdane une solution s'impose, en introduisant trois critères distinctifs pour les organisations productives :

- Le premier critère distinctif concerne le secteur marchand et le secteur non marchand. Les entreprises se caractérisent par leur participation au secteur marchand. Les administrations publiques ou privées (les associations) constituent le secteur non marchand.
- Le deuxième critère, au sein des entreprises, est leur statut. Il permet de distinguer les entreprises privées des entreprises publiques.
- Le troisième critère, au sein des entreprises privées, concerne la nature de leur objectif : il permet de distinguer leur objectif, à savoir si elles sont à but lucratif ou non lucratif. Ce dernier critère permet de traiter à la fois les entreprises classiques, qui cherchent le profit (maximal) et les entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui, même si elles ont besoin d'être rentables, n'ont pas vocation à rémunérer le capital.

Il en résulte le schéma suivant, présenté dans une version très proche dans l'article d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane, qui permet sans soucis de décrire la typologie des organisations productives et de répondre aux attentes du programme :



En définissant l'entreprise comme « une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de production (travail et capital) pour produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché » (Beitone & Hemdane, 2005, page 30), les conséquences ne sont pas neutres. Tout d'abord, la définition est « cohérente avec les savoirs de référence » (ibid, page 30). Ensuite, cette définition permet totalement de distinguer les entreprises des administrations au sein des organisations productives, ce qui est un des enjeux du programme du premier questionnaire sur l'entreprise. Enfin, en associant cette définition avec deux autres critères, il est possible d'affiner la catégorisation des entreprises. Le critère du statut apporte un premier niveau de précisions en permettant de distinguer les entreprises

publiques des entreprises privées. Le critère de l'objectif de lucrativité permet quant à lui d'apporter un second niveau de précision. Il permet de prendre en considérations les entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui ne sont pas à but lucratif, ou que l'on peut considérer comme poursuivant un objectif de lucrativité limitée (encadrement de l'échelle des salaires, répartition équitable des bénéfices voire non rémunération du capital).

Pour Alain Beitone et Estelle Hemdane la conclusion est sans appel : « il faut (...) s'interdire de définir l'entreprise par la recherche du profit » (ibid, page 33). Il en résulte une typologie tout à fait appropriée des organisations productives, et la possibilité de faire comprendre aux élèves l'existence du secteur de l'économie sociale et solidaire, ou tiers secteurs, distinct du secteur public et du secteur capitalistiques classique. Ces deux objectifs sont à l'inverse très difficilement atteignables avec une définition incorrecte de l'entreprise.

Nous allons à présent nous attarder sur notre expérience de l'enseignement des chapitres relatifs à l'entreprise en classe de seconde pour constater qu'il n'est pas simple de faire saisir aux élève les différents type d'organisations productives, surtout lorsque la définition de l'entreprise fait directement référence au profit.

## **2.2 Retour sur l'expérience de l'enseignement de l'entreprise en classe de seconde en année de stage**

Lors de notre année de seconde, nous avons choisi la progression suivante :

- nous avons tout d'abord traité le premier thème d'exploration (« Ménages et consommation ») et ses deux questionnements, à savoir « Comment les revenus et les prix influencent-ils les choix de consommation ? » et « La consommation : un marqueur social ».
- nous avons ensuite fait le choix de traiter le deuxième thème d'exploration : « Entreprises et production ». Le questionnement « Qui produit des richesses ? » a donc constitué notre troisième chapitre, le quatrième étant « Comment produire et combien produire ? ».



- Enfin, lors du dernier trimestre, nous traitons les questionnements suivants : « Le diplôme, un passeport pour l'emploi ? » et « Comment devenons nous des acteurs sociaux ? ».

Le questionnaire « qui produit des richesses ? » a été traité en cours fin décembre 2017 et en janvier 2018 avec nos trois classes de seconde du Lycée Lamartine (Paris, 9<sup>ème</sup> arrondissement), sur 6 semaines et environ 8 heures d'enseignement. Les objectifs que nous avons fixés pour les élèves pour ce chapitre étaient les suivants :

*A la fin du chapitre, l'élève devra être capable de :*

- *Définir la production de richesse,*
- *Distinguer production marchande et non marchande,*
- *Saisir la diversité des entreprises,*
- *Faire la différence entre les entreprises et les autres organisations productives,*
- *Appréhender la notion de valeur ajoutée.*

Nous précisons que nous n'avions pas commencé ce travail de réflexion sur la définition de l'entreprise dans les manuels au moment où ce chapitre était traité en cours. Nous n'avions pas connaissance à ce stade de l'article d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane. Nous n'avions donc pas conscience des possibles imprécisions ou erreurs dans les définitions de l'entreprise données dans les manuels. Et des conséquences potentielles.

Voici le plan que nous avons adopté pour répondre à la question de « Qui produit des richesses ? » :

### **I] Que produit-on ?**

A – La notion économique de production

B – Les biens et les services

C – La production marchande et non marchande

### **II] Qui produit quoi ?**

A – La diversité des entreprises

- En fonction de la taille
- En fonction du secteur d'activité
- En fonction des objectifs

B – Les autres organisations productives

### **III] Comment mesurer la richesse produite ?**

A – Qu'est-ce que la valeur ajoutée ?

B – Que rémunère la valeur ajoutée ?

C – Comment la valeur ajoutée est-elle partagée ?

Après avoir traité de ce questionnaire, nous estimons avoir passé trop de temps sur la partie I] du plan, qui est particulièrement descriptive. Cette partie était largement inspirée de documents trouvés dans divers manuels. Cette première partie semble d'ailleurs plus répondre aux attentes des programmes de 1999 dont les indications complémentaires précisent : « Il s'agira de définir la production en tant qu'activité socialement organisée et de distinguer production et non-production (par exemple la production domestique n'est pas reconnue par la comptabilité nationale). ». La distinction entre biens et services est par ailleurs très intuitive chez les élèves. La distinction entre production marchande et non production marchande aurait pu être abordée en partie II pour distinguer entreprises et administrations. Enfin, le III C] nous paraît intéressant mais hors programme (nous l'avons traité pour une seule des trois secondes et supprimé ensuite).

Après réflexion, le plan suivant nous paraît au final plus adapté :

Sensibilisation : différence entre production marchande et production non marchande

#### **I] Quelle sont les différentes organisations productives ?**

A – Les administrations et les associations

B – Les entreprises

- Entreprises publiques / privées
- Entreprises à but lucratif / sans but lucratif

C – Le secteur de l'économie sociale et solidaire

#### **II] Comment mesurer la richesse produite ?**

A – Qu'est-ce que la valeur ajoutée ?

B – Que rémunère la valeur ajoutée ?

Au début du chapitre, nous avons noté un bon intérêt de la part des élèves de seconde pour le sujet de l'entreprise. Ils disposent de connaissances, certes diffuses, mais intéressantes sur de

nombreuses entreprises, qu'ils connaissent par l'actualité ou par les marques qui entourent leur quotidien (marques de vêtement, enseignes de distribution, produits high tech, services internet, etc). Le stage de troisième, bien qu'assez court, leur a donnée une toute première expérience du monde professionnel. A ma surprise, après un rapide sondage dans une de nos trois classes de seconde, il apparaît qu'une grande majorité des élèves a effectué son stage dans des entreprises, et non pas dans le secteur associatif ou au sein de l'administration publique :

- Stage de troisième effectué au sein d'une entreprise : 26 élèves
- Stage de troisième effectué au sein d'une association : 3 élèves
- Stage de troisième effectué au sein d'une administration : 2 élèves

Parmi les entreprises, nous comptons des enseignes de grande distribution, des entreprises de jeux vidéo, de multimédia, des éditeurs de journaux, des professions libérales, des sociétés de communication. Les associations sont des associations de type culturel, les administrations concernent l'Education nationale.

Une difficulté des élèves m'a néanmoins surpris. Ces derniers ont eu du mal à distinguer la production marchande de la production non marchande. Une évaluation simple contenant le tableau suivant a donné lieu à de nombreuses erreurs :

|                           | <b>Associations</b>  | <b>Administrations<br/>publiques</b>   | <b>Entreprises</b>   |
|---------------------------|--|--|--|
| <b>Type de production</b> | <input type="checkbox"/> marchandes<br><input type="checkbox"/> non marchandes | <input type="checkbox"/> marchandes<br><input type="checkbox"/> non marchandes | <input type="checkbox"/> marchandes<br><input type="checkbox"/> non marchandes |
| <b>Objectif</b>           | <input type="checkbox"/> lucratif<br><input type="checkbox"/> non lucratif     | <input type="checkbox"/> lucratif<br><input type="checkbox"/> non lucratif     | <input type="checkbox"/> lucratif<br><input type="checkbox"/> non lucratif     |

Dans la classe de seconde concernée, plus 25% des élèves a fait au moins une erreur sur le type de production. La notion de vente d'un bien sur un marché à un prix couvrant les coûts de production n'a pas été si simple à faire saisir aux élèves. La production non marchande fournie gratuitement ou quasi gratuitement leur a beaucoup plus parlé. La production marchande leur est donc apparue comme les productions autres que la production non marchande. La correction du devoir en question a été l'occasion d'apporter une remédiation sur ce sujet.

A noter à ce sujet que certains manuels associent, à tort, production marchande et recherche de profit. Ainsi, dans l'édition 2016 du manuel Nathan, la définition suivante est donnée de la production marchande : « production de biens et services destinés à être vendus sur un marché afin de réaliser des profits » (Echaudemaison, 2016, page 176).

Dans notre cours au secondaire, nous avons donc d'abord insisté sur la diversité des entreprises en termes de tailles : typologie des Très Petites Entreprises (TPE), des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des Entreprises de Taille Intermédiaires (ETI) et les Grandes Entreprises. Puis nous avons insisté sur la diversité des secteurs d'activité des entreprises en France (Industrie et construction, commerce, information et communication, exploitations agricoles, etc). Enfin, nous avons amené les élèves à s'interroger sur la diversité des objectifs des entreprises. Pour cela, nous avons utilisé un document composé de deux parties : la première partie présente un article de la presse économique annonçant les résultats financiers de la société Iliad (FREE) pour l'année 2016. La seconde partie est constituée d'un reportage du journal de 20 heures de France 2 présentant l'histoire d'une SCOP intitulée la Belle Aude produisant des glaces artisanales dans l'Aude (voir annexe 2). Les questions associées à la première partie du document amenaient logiquement les élèves à la conclusion qu'une entreprise est généralement à la recherche du profit. Les questions posées au sujet du reportage de France 2 amenaient les élèves à comprendre que les objectifs d'une entreprise peuvent parfois être plus variés : gestion démocratique, sauvegarde de l'emploi, recherche d'une utilité sociale.

La trace écrite proposée aux élèves était la suivante :

« Généralement, l'objectif d'une entreprise est de réaliser un profit maximum. Néanmoins, certaines entreprises peuvent avoir un objectif différent. Ainsi, les SCOP, cherchent à allier la rentabilité, la gestion démocratique de l'entreprise, et l'utilité sociale. ».

Avec le recul, limiter l'illustration de la diversité des objectifs des entreprises aux SCOP nous paraît insuffisant. En effet, dans la réalité, il n'existe en France que 3 000 SCOP, employant environ 50 000 salariés (source : [www.les-scop.coop](http://www.les-scop.coop)). Même si le taux de croissance du nombre de SCOP est élevé (environ 4% par an), elles ne représentent que 0,1% des trois millions d'entreprises françaises. Il aurait été utile de citer ici les mutuelles, les coopératives plus classiques, les fondations, dont le poids économique est beaucoup plus significatif.

Ces autres types d'entreprises ont été abordées plus tard dans notre cours, mais à un endroit mal adapté, à savoir le « II B - les autres organisations productives ». Le document en question traite de l'économie sociale et solidaire. Il vise à mettre en valeur la diversité des organisations de ce secteur, les principes de l'économie sociale et solidaire (intérêt général ou collectif, gouvernance guidée par la démocratie, lucrativité limitée) et le poids économique du secteur (voir annexe 3). Positionner l'étude de l'économie sociale et solidaire dans la partie traitant des « autres organisations productives » revient à considérer que les structures concernées ne sont pas des entreprises... ce qui est erroné.

Si la définition de l'entreprise que nous avons adoptée ne faisait pas mécaniquement le lien avec le profit, elle faisait néanmoins référence au profit. De plus, les documents utilisés et leur position dans le plan étaient source de confusion. Le secteur de l'économie sociale et solidaire a d'ailleurs été peu simple à comprendre pour les élèves de seconde. Les élèves se demandaient s'il s'agissait d'entreprises, d'administrations ou d'associations. Il a fallu leur expliquer qu'il s'agissait d'un secteur, d'une branche de l'économie regroupant des organisations productives privées mais de natures différentes (entreprises – mutuelles, SCOP, fondations, coopératives-mais aussi associations). Cette notion de *branche* de l'économie n'a pas été simple à saisir pour eux, et des questions du type « mais qu'est-ce que c'est que l'économie sociale et solidaire ? » sont revenues à plusieurs reprises pendant les séances concernées.

Nous retrouvons donc dans notre cours des écueils présents dans certains manuels, relevé par Alain Beitone et Estelle Hemdane dans leur article. Si notre définition de l'entreprise ne fait pas le lien direct avec la recherche du profit, elle y fait tout de même référence et les documents utilisés sont source de confusion.

Notre pratique de cette année d'enseignement en classe de seconde du chapitre dédié aux organisations productives confirme les conclusions données par les deux auteurs : « il faut (...) s'interdire de définir l'entreprise par la recherche du profit » (ibid, page 33). C'est l'unique solution pour aboutir à une typologie appropriée des organisations productives, et la possibilité de faire comprendre aux élèves l'existence et la substance du secteur de l'économie sociale et solidaire. Nous voyons ici l'importance d'une définition adaptée en termes de transposition

didactique. Une définition erronée entraîne inmanquablement des inexactitudes, des imprécisions, des confusions dans la construction du cours et l'enseignement des savoirs.

Il manquait enfin à notre cours un schéma récapitulatif clair, proche de celui présenté par Alain Beitone et Estelle Hemdane dans leur article (voir ci-dessus, page 23). Ce schéma constitue un parfait résumé du cours sur les différentes organisations productives. Mais là aussi un tel schéma n'est possible que si la base est fiable : à savoir une définition de l'entreprise conforme aux savoirs de référence. A ce stade de notre progression (le questionnement « Comment produire et Combien produire ? » n'ayant pas encore été traité), la définition de l'entreprise aurait dû être : « une unité économique produisant des biens et des services destinés à être vendus sur un marché ». Le schéma de synthèse proposé ici aurait tout à fait pu être co-construit avec les élèves, dans le cadre de la synthèse de la partie du chapitre traitant des différentes organisations productives. Il aurait ainsi pu être mobilisé dans le cadre d'une évaluation formative.

### **2.3 L'absence de prise en compte des objectifs non monétaires des entreprises privées à but lucratif**

Une définition de l'entreprise faisant directement référence au profit est susceptible d'avoir une autre conséquence regrettable : elle aboutit à passer sous silence les objectifs non monétaires des entreprises privées à but lucratif.

On peut en premier lieu faire référence aux motivations non monétaires relevées par Joseph Schumpeter. Ainsi, selon Schumpeter, l'entrepreneur est motivé par différents mobiles irrationnels, distincts de la simple recherche du profit : la joie de créer, la volonté de puissance, le goût de l'aventure, la volonté de faire aboutir des idées originales. Autant d'objectifs que l'entrepreneur transmet à l'entreprise et qu'on ne peut réduire à une simple maximisation du profit.

Les théories évolutionnistes de la firme aboutissent quant à elles à un autre objectif de l'entreprise. Développées par Richard Nelson et Sydney Winter au début des années 1980, ces théories insistent sur les routines, ou mémoires organisationnelles, développées par les

entreprises afin de faire face à une sélection darwinienne des firmes. Les entreprises ont alors un objectif : survivre. Nous sommes bien loin de la simple maximisation du profit. Cette théorie reflète parfaitement la vie difficile de très nombreuses entreprises, et notamment les plus petites d'entre elles. Leur objectif est bien souvent de « tenir », jusqu'à la fin du mois, du trimestre, de l'année, jusqu'au prochain paiement d'un client, en espérant ne pas perdre un découvert bancaire ou un crédit fournisseur.

D'autres objectifs non monétaires pourraient aussi être mobilisés : le patriotisme économique de certaines firmes, la mégalomanie ou le caractère particulièrement dépensier de dirigeants (comme Jean-Marie Messier en fut accusé après sa gestion de Vivendi dans les années 1990).

Nous voyons ici que définir l'entreprise en référence au profit amène à éluder certains objectifs non monétaires des entreprises (à but lucratif). Ces autres objectifs pourraient être abordées en classes de seconde, dans la mesure où :

- ils participent à faire saisir aux élèves la diversité des entreprises, en conformité avec les indications complémentaires du programme.
- ils sont d'approche relativement simple : la joie de créer, la lutte pour la survie, la mégalomanie, le patriotisme économique sont des notions facilement appréhendables par des élèves de seconde si des documents adaptés sont proposés.

Nous constatons donc à nouveau l'importance d'une définition appropriée de l'entreprise pour construire en aval un cours traitant au mieux de la grande diversité des entreprises.

## CONCLUSION

La mise à jour de l'analyse d'Alain Beitone et d'Estelle Hemdane sur la définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales de seconde amène donc à une conclusion relativement décevante. En dépit de la publication des nouveaux programmes (qui ont cessé de faire référence au profit dans les indications complémentaires) et en dépit des discussions qui ont entouré la mise au point d'une nouvelle définition de l'entreprise par l'INSEE, trois manuels gardent une définition incorrecte de l'entreprise faisant référence au profit. Deux autres manuels, s'ils ont corrigé leur lexique, n'ont pour ainsi dire pas intégré cette définition corrigée dans leurs développements, ce qui entraîne diverses incohérences préjudiciables. Seuls deux manuels sur sept proposent une définition correcte de l'entreprise et des développements cohérents avec cette définition.

Les conséquences en termes de transposition didactiques sont les suivantes : une définition de l'entreprise faisant référence au profit ne permet pas de distinguer de manière satisfaisante les différentes organisations productives ; elle ne permet pas de prendre en compte les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Notre pratique professionnelle de cette année de stage en classe de seconde est venue confirmer ces deux écueils.

Mais derrière les questionnements relatifs à la définition de l'entreprise, il nous semble que la confusion peut provenir de la notion de profit. Certains manuels semblent confondre profit et bénéfice. Le profit est la rémunération du capital, versée aux propriétaires du capital. Il n'est pas, comme nous l'avons vu, l'objectif de toutes les entreprises. Les entreprises peuvent chercher à faire des bénéfices (vendre leurs produits à un prix supérieur à leurs coûts) sans pour autant rémunérer les propriétaires du capital. Cette confusion entre bénéfice et profit pourrait, nous semble-t-il, expliquer pourquoi certains manuels proposent une définition de l'entreprise faisant référence au profit.

Ce mémoire nous aura finalement rappelé qu'une attitude critique vis-à-vis des manuels – et notamment vis-à-vis des définitions qu'ils apportent – est indispensable. Il nous rappelle aussi qu'une attention particulière aux définitions des notions est indispensable, tant les enjeux didactiques qui en découlent sont importants.



## **BIBLIOGRAPHIE**

Beitone A. & Hemdane E. (2005). La définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales en classe de seconde. *Skolê, hors-série 1*, 29-39.

Bulletin officiel du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Recherche. Hors-série N°6 du 31 août 2000 ; Programmes des enseignements de la classe de seconde générale et technologique, sciences économiques et sociales.

Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010 ; Programmes des enseignements de la classe de seconde générale et technologique, sciences économiques et sociales.

Beitone A., Cazorla A., Dollo C. & Draï A.M. (2001). *Dictionnaire des sciences économiques*. Paris : Armand Colin.

Beitone A., Buisson-Fenet E. & Dollo C. (2012). *Aide-mémoire Economie, 5ème édition*. Paris : Sirey.

I.N.S.E.E. (1999). Des unités statistiques pour représenter l'économie. *I.N.S.E.E. Méthodes, 90*.

Combe E. (2017). *Précis d'économie, 14<sup>ème</sup> édition*. Paris : PUF.

### **Manuels analysés**

Passard C. & Perl P.-O. (2016, dirs). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Bordas.

Echaudemaison C.-D. (2016, dir). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Nathan.

Anselm D. (2017, dir). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Hatier.

Fraisse-D'Olimpio S. (2014, dir). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Belin.

Daubin S. & Lebel J.-P. (2014, dir). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Hachette.

Waquet I. (2017, dir). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Magnard.

Montoussé M. (2010, dir). *Sciences économiques et sociales, seconde*. Paris : Bréal.

## **ANNEXE**

Annexe 1 : article d'Alain Beitone et Estelle Hemdane : « La définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales en classe de seconde. » *Skholê, hors-série 1*, 2005, 29-39.

Annexe 2 : document donné aux élèves (diversité des objectifs des entreprises)

Annexe 3 : document donné aux élèves (économie sociale et solidaire)